COMMUNE DE GRANCY

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL

PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Dossier n° 1392

Version du (enquête publique) 23.09.2011
Version du (enquête publique complémentaire) 09.09.2015
Version du (Département) 07.12.2016

PLAREL **LAUSANNE**

Approuvé par la Municipalité
Grancy, le
Syndic — Secrétaire
O. Devantay — M. Hofer

Soumis à l'enquête publique
du 01.11.2011 au 30.11.2011
Soumis à l'enquête publique complémentaire
du 19.09.2015 au 18.10.2015
Au nom de la Municipalité
Syndic — Secrétaire
O. Devantay — M. Hofer

Adopté par le Conseil général
Grancy, le
Présidente — Secrétaire
A. Lodari — G. Chabloz Brunet

Approuvé préalablement par le Département compétent du Canton de Vaud
Lausanne, le
La Cheffe du Département

Mis en vigueur le :

LEGENDE

- limite du territoire communal
- périmètre de la localité, voir plan d'affectation du sol de la localité
- zone artisanale
- zone agricole
- zone agricole protégée

INDICATIF

- cours d'eau
- aire forestière - *délimitation indicative*
- zone du Plan d'affectation cantonal (PAC) n°284 (Venoge)
  - périmètre 1 : les cours d'eau (articles 8 à 10 du pac 284)
  - périmètre 2 : les couloirs de la Venoge et du Veyron (articles 11 à 13 du pac 284)
  - périmètre 3 : les vallées de la Venoge et du Veyron (articles 14 et 15 du pac 284)
  - zone protégée des couloirs de la Venoge et du Veyron (article 23 du pac 284)
  - vy20 — protection du patrimoine construit a l'usage de l'eau, n° vy 20 : chenal saint-denis (article 29 du pac 284)
- région archéologique identifiée (au sens de l'article 67 lPNMS) et n° d'identification, 2007
- 4 — inventaire des biotopes du Canton de Vaud - n° d'identification
- inventaire cantonal des prairies et pâturages secs (PPS)

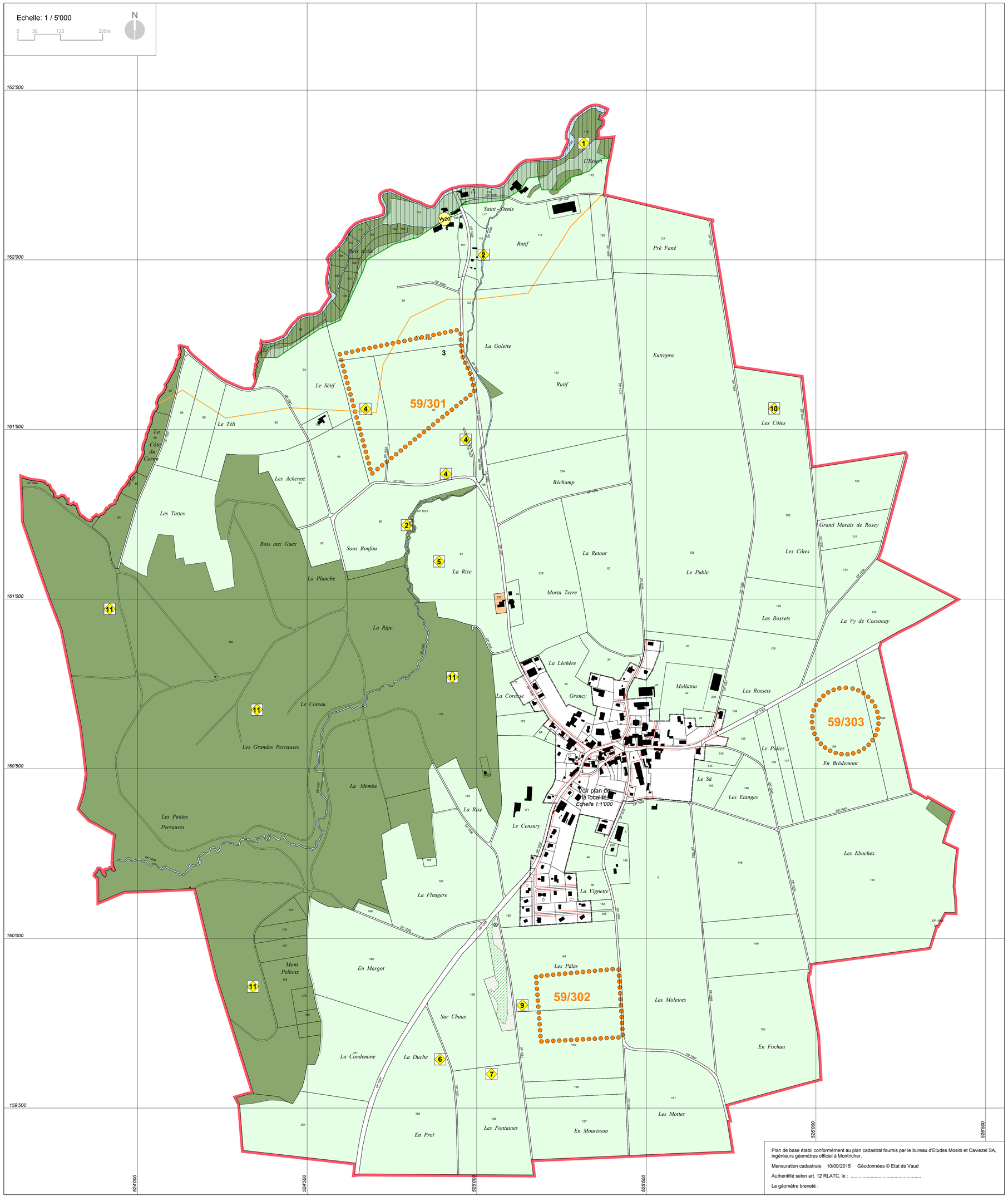

Plan de base établi conformément au plan cadastral fournis par le bureau d'Etudes Mosini et Caviezel SA, ingénieurs géomètres officiel à Montricher.

Mensuration cadastrale 10/09/2015 Géodonnées © Etat de Vaud

Authentifié selon art. 12 RLATC, le : .....

Le géomètre breveté :